

PERSONNES CIBLÉES Constructeur/constructrice d'installations de ventilation CFC ou personnes au bénéfice d'une formation équivalente.

TEMPS INDICATIF Pour un traitement méthodique-didactique approprié du module, nous recommandons aux prestataires de planifier environ 42 heures de cours (56 leçons de à 45 min).

Compétences opérationnelles

Après avoir réussi l'examen du module, vous êtes en mesure d'assumer la coordination sur le chantier et la communication entre les architectes, les maîtres de l'ouvrage et les artisans pour les questions relevant du chauffage, du froid, du sanitaire et de l'électrotechnique.

Sujets / objectifs

1. Technique du chauffage

- 1.1 Vous reconnaissez et expliquez les principales bases légales relatives à la technique du chauffage (C2).
- 1.2 Vous élaborez les bases pertinentes de la technique du chauffage pour le contremaître en ventilation (C3).

2. Technique du froid

- 2.1 Vous reconnaissez et expliquez les principales bases légales relatives à la technique du froid (C2).
- 2.2 Vous élaborez les bases pertinentes de la technique du froid pour le contremaître en ventilation (C3).

3. Technique sanitaire

- 3.1 Vous reconnaissez et expliquez les principales bases légales relatives à la technique sanitaire (C2).
- 3.2 Vous élaborez les bases pertinentes de la technique sanitaire pour le contremaître en ventilation (C3).

4. Electrotechnique

- 4.1 Vous reconnaissez et expliquez les principales bases légales relatives à l'électrotechnique (C2).
- 4.2. Vous élaborez les bases pertinentes de l'électrotechnique pour le contremaître en ventilation (C3).

Examen du module / aides

Vous terminez le module par un examen écrit de 60 minutes. L'ensemble des documents écrits sont autorisés à l'examen. Une partie de l'examen peut être effectuée sans aides.

Validité du certificat de module

Le certificat de module est valable pendant 5 ans.